

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2014)
Heft: 2049

Artikel: La guerre des langues n'a pas lieu d'être : les francophones n'ont pas de raison de se poser en victimes
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La guerre des langues n'a pas lieu d'être

Les francophones n'ont pas de raison de se poser en victimes

Jean-Daniel Delley - 05 septembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26260>

Pourquoi se disputer à propos de l'âge auquel devrait débiter l'apprentissage des langues étrangères? Seul compte le résultat, à savoir des compétences linguistiques suffisantes à la fin de la scolarité obligatoire.

La décision de la Thurgovie de n'enseigner qu'une seule langue étrangère à l'école primaire - l'anglais - et de n'aborder le français qu'au niveau secondaire menacerait de raviver la guerre des langues. D'autant plus que d'autres cantons alémaniques - Nidwald est prêt à franchir le pas - pourraient rapidement suivre.

Le débat n'est pas nouveau. En 2000 déjà, Zurich donnait la priorité à l'anglais. Aujourd'hui, le compromis ficelé en 2004 par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) - deux langues étrangères au primaire déjà - s'effrite et n'a d'ailleurs jamais été respecté par l'ensemble des cantons.

Malheureusement ce débat est pollué par des considérations qui n'ont rien à voir avec l'objectif visé, l'acquisition de compétences linguistiques. L'UDC a trouvé là une zone de combat propice pour surfer sur l'insatisfaction des enseignants

peu à l'aise avec le français, et des parents craignant une surcharge pour leurs rejetons. Elle milite aussi pour l'utilisation exclusive du dialecte au jardin d'enfants.

En Suisse romande, dans la droite ligne de l'anglophilie exprimée à l'époque par [Ernst Buschor](#), le directeur zurichois de l'instruction publique, [des voix](#) ont suggéré que les cantons francophones donnent eux aussi la priorité à la langue de Shakespeare au nom d'un pragmatisme étriqué: la mondialisation dicte sa loi.

A l'inverse, de vives [protestations](#) se sont élevées de ce côté-ci de la Sarine, affirmant que la relégation du français mettait en danger la cohésion nationale. Une cohésion qui dépendrait donc de la précocité de l'apprentissage.

Et si l'on s'intéressait aux faits?

Les compétences en langues étrangères acquises à la fin de la scolarité obligatoire ne sont guère satisfaisantes. Référez-vous aux connaissances lacunaires sinon médiocres de vos enfants ou petits-enfants. Les méthodes pédagogiques et le matériel d'enseignement, comme d'ailleurs la dotation horaire, ne sont toujours pas à la hauteur des ambitions affichées par la CDIP. Voilà ce

qui devrait être le centre du débat.

Aucun canton alémanique ne se propose de supprimer l'étude du français dans le cadre de la scolarité obligatoire. Un changement se dessine avec l'annonce de l'enseignement du français au niveau secondaire seulement. Or, [une récente étude](#) de la Haute Ecole pédagogique de Schaffhouse ne détecte aucun avantage significatif dans l'enseignement précoce d'une langue étrangère. Un résultat que confirme [une autre étude](#) commandée par la Confédération. La CDIP aurait-elle donc établi un plan d'étude sans une base factuelle solide?

L'harmonisation des programmes scolaires est certes indispensable. Mais avant de brandir une intervention de la Confédération qui imposerait uniformément âges et langues, il faudrait d'abord être au clair sur la manière la plus adéquate d'acquérir des compétences linguistiques - à quel âge et avec quels outils pédagogiques - sans charger exagérément le plan d'étude de l'école primaire.

Car la cohésion nationale ne se nourrit pas de la priorité temporelle donnée à une autre langue nationale, mais bien de la maîtrise de cette langue.